

Le lundi 31 mars 2025

*Aux propriétaires d'un terrain sur lequel se situe une emprise de ligne de transport électrique*

## **Objet : Contrôle annuel de la végétation dans les corridors de transport d'énergie de Rio Tinto**

---

Madame, Monsieur,

Nous tenons à vous informer que la division Énergie Électrique de Rio Tinto procédera, du 12 mai au 15 septembre 2025, au contrôle de la végétation dans l'emprise des lignes 67-68/1640-1641 et des lignes 19-20, partant respectivement de la colline du Mont Ste-Claire à Chicoutimi vers l'Usine Grande-Baie et le poste Port-Alfred, ainsi que du poste 345 kv à Delisle (Alma) vers la Centrale Chute-du-Diable à L'Ascension.

Les équipes qui effectueront les travaux de végétation devront accéder aux emprises de lignes, dont certaines se retrouvent sur ou près de votre propriété. L'accès sécuritaire, clair et efficace aux emprises est primordial. Nous souhaitons ainsi vous aviser qu'il est interdit de faire toute plantation ou construction dans l'emprise des lignes, et que l'accès à l'emprise doit demeurer libre.

Toutes les mesures seront prises afin de respecter les servitudes ou ententes en place et de causer le moins d'inconvénients possible. Au besoin, nous nous assurerons de faire le suivi avec les résidents ou les représentants du milieu concernés. De plus, Rio Tinto dispose d'un mécanisme de gestion des requêtes et plaintes accessible au [energie.riotinto.com/contact](https://energie.riotinto.com/contact).

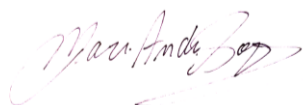
La maîtrise de la végétation dans les corridors de transport d'énergie est une nécessité pour des raisons de sécurité du public et de fiabilité du réseau. Elle vise à maintenir le dégagement de l'emprise des lignes par la végétation environnante, ce qui pourrait entraîner des risques d'électrocution, des incendies, des explosions et la défaillance du réseau.

Il se pourrait que nous ayons à intervenir dans votre secteur, soit par l'élagage ou la coupe systématique des arbres à grand déploiement ou, exceptionnellement, en vous proposant d'émonder vos arbres selon leur espèce, leur densité ou l'endroit où ils se trouvent dans l'emprise. Selon notre méthode d'intervention habituelle, les résidus d'arbres et de branches seront laissés sur place. De plus, nous aurons à utiliser des pesticides dans les secteurs boisés, tout en respectant les distances d'approche des zones sensibles définies dans le code de gestion des pesticides du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Ces travaux seront effectués par un entrepreneur qualifié et en tout respect des règles reconnues.

Pour toute question, requête ou information pertinente à nous transmettre concernant votre terrain, veuillez contacter notre équipe de relations avec les communautés au **418 699-3666** ou écrire à l'adresse suivante : [communications.ee@riotinto.com](mailto:communications.ee@riotinto.com). En l'absence d'indications importantes, nous rejeterons toute réclamation en cas de dommage.

Pour en savoir plus sur nos travaux dans les emprises de lignes, visitez notre site Web : [energie.riotinto.com/energie-electrique/emprises-de-lignes](https://energie.riotinto.com/energie-electrique/emprises-de-lignes)

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.



**Marc-André Gagné**  
Chef de service, Production, Lignes, Essais et analyses  
Rio Tinto, Énergie Électrique